

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE MOBILISATION



Quand la Ville
s'engage

Réduire mes consommations
à la maison

ÉNERGÉTIQUE : GÉNÉRALE !

TROIS QUESTIONS À MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire, quelle est la situation énergétique de la commune d'Éragny à l'heure actuelle ?

Nous n'échappons malheureusement pas à cette crise et cette inflation qui touchent de plein fouet les foyers français, mais également et surtout les entreprises et les collectivités locales qui ne sont pas, à l'heure où je vous parle, incluses dans le bouclier tarifaire mis en place par l'État, ce dernier permettant de limiter pour les particuliers la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité à 15%.

À titre d'exemple, pour que vous puissiez vous rendre concrètement compte de l'impact budgétaire, nous payons actuellement pour le gaz environ 22€ le mégawatt-heure. Pour l'année 2023, les prévisions oscillent entre 137€ et 237€. Bien loin des 15% d'augmentation maximum qu'un bouclier tarifaire nous garantirait.

Ainsi, nous aurons beau réaliser des efforts considérables sur la consommation énergétique des bâtiments communaux, nous ne réduirons pas les dépenses pour autant, bien au contraire : nous ne ferons que limiter cette explosion des coûts.

Comment agit la Ville pour faire face à cette crise ?

Nous n'avons pas attendu cette crise de l'énergie pour agir et commencer à réduire nos consommations. Car avant d'être une question économique, la diminution de nos consommations énergétiques est principalement un enjeu environnemental que nous avons pris très au sérieux dès notre arrivée. Il s'agit d'être plus sobre, de limiter la déperdition énergétique et donc la création de gaz à effet de serre.

Tous nos nouveaux bâtiments répondent aux normes énergétiques les plus innovantes et les plus poussées, pour une isolation exemplaire et un gain de consommation certain. En parallèle, nous avons un plan d'investissement pour rénover nos bâtiments, notamment au niveau thermique, et supprimer nos passoires énergétiques.



Plus récemment, nous avons opté pour un plan à l'échelle de l'agglomération que vous retrouverez en détail dans ce dossier. Mais pour pouvoir contenir ces augmentations de nos dépenses de fonctionnement, et continuer de faire fonctionner correctement nos services publics, nous ne limitons pas cette recherche d'économies uniquement au domaine de l'énergie.

Arrivez-vous tout de même à conserver votre ambition pour la conduite des projets de la Ville ?

Cette augmentation des tarifs énergétiques s'ajoute en effet à l'inflation générale que nous connaissons sur les matières premières et les prestations. Par exemple, l'augmentation de notre contrat de restauration scolaire se chiffre entre 15% et 20%.

Après deux années de pandémie, nous nous serions bien passés de cette situation qui ralentit une nouvelle fois nos investissements et la mise en place des projets que nous avons promis et défendus lors des dernières élections municipales.

Mais nous gardons le cap : ne pas augmenter la part communale des impôts locaux – alors que beaucoup de communes se retrouvent dans l'obligation de le faire face à la non-compensation à 100% de la taxe d'habitation – et continuer de gérer au mieux nos dépenses et nos deniers publics pour maintenir un budget d'investissement ambitieux et améliorer le cadre de vie des habitants.

QUAND LA VILLE S'ENGAGE

Éragny œuvre depuis plusieurs années à réduire son impact environnemental, notamment dans l'attention portée au choix des matériaux pour la construction de nouveaux bâtiments. La Ville s'inscrit également dans le plan *Climat Air Energie Territorial - Agenda 21* de l'agglomération de Cergy-Pontoise pour la période 2017-2022. Ce programme, dont le bilan sera prochainement présenté en conseil communautaire, doit accompagner le développement équilibré et durable du territoire. Mais face à la flambée des prix de l'énergie, contre laquelle les collectivités ne bénéficient d'aucun bouclier, de nouvelles mesures doivent être mises en place dans les prochains jours. La majeure partie de ces décisions a été prise de façon concertée sur le territoire de l'agglomération de Cergy-Pontoise et doivent permettre d'atténuer l'impact des prévisions d'augmentation des prix des énergies. Dans ce contexte exceptionnel, nous sommes tous concernés. Chaque geste à son importance et il n'y aura pas de petites économies : usagers, agents du service public, enseignants, associations, nous devons tous être les ambassadeurs de ces nouveaux gestes éco-citoyens.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



**Extinction
entre 1h30 et 4h30
du matin**

Dès cet automne, l'éclairage public sera coupé la nuit, entre 1h30 et 4h30, excepté pour les centralités et les gares qui seront maintenues éclairées. La mise en œuvre de cette mesure se déploiera progressivement et sera pleinement opérationnelle à partir de décembre.

Illuminations de Noël : festif mais responsable

Afin de maîtriser le budget dédié à l'installation et la désinstallation des illuminations de Noël à travers la ville, mais aussi pour limiter la consommation d'électricité, il a été décidé de réduire les points lumineux durant la période des fêtes. Il n'est pas question de supprimer toutes les décorations, car la Ville souhaite maintenir un esprit de Noël, mais plutôt d'optimiser leur répartition. De la même façon, le concours de décorations et d'illuminations qui était proposé aux habitants, n'aura pas lieu cette année. Malgré l'attention particulière



qui était accordée à l'utilisation de matériaux de récupération ou à l'utilisation des guirlandes à ampoules LED, la Ville n'a pas souhaité inciter à la consommation superflue d'énergie dans ce contexte particulier.

D'importants travaux sur le réseau ont déjà permis de réduire de 45% la consommation d'électricité grâce à l'utilisation d'éclairage LED. Avec cette mesure, ce sont 600 000 € d'économies supplémentaires qui seront réalisés sur le territoire de Cergy-Pontoise.

FERMETURE DES PISCINES ET DIMINUTION DE LA TEMPÉRATURE DE L'EAU

Le territoire de l'agglomération est composé de huit piscines : La Cavée à Éragny-sur-Oise, les piscines du Parvis de la Préfecture et de l'Axe Majeur à Cergy, les Éguerêts à Jouy-le-Moutier, les Louvrais à Pontoise, les Béthunes à Saint-Ouen-l'Aumône, la Ravinière à Osny et l'Hautil à Vauréal. Trois mesures phares ont été prises afin de réduire les coûts de fonctionnement de ces équipements, énergivores en période hivernale :

- Diminution de la température de l'eau de 1 à 2 °C depuis le 3 octobre 2022.

Environ 500 000 € économisés sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

- Fermeture des bassins extérieurs. Une fermeture du bassin nordique de Cergy et du bassin des Louvrais de Pontoise est prévue du 7 novembre 2022 au 2 avril 2023 inclus. Pendant cette période, l'amplitude horaire des bassins intérieurs sera réduite.
- Fermeture de toutes les piscines de Cergy-Pontoise du 12 décembre 2022 au 8 janvier 2023. Cette

période ciblée correspond à la plus faible fréquentation des piscines dans l'année alors que la consommation énergétique y est la plus élevée. Les séances d'apprentissage de la natation dans le cadre scolaire qui répondent à un objectif de sécurité et de santé publique prévues durant la période de fermeture seront reprogrammées.



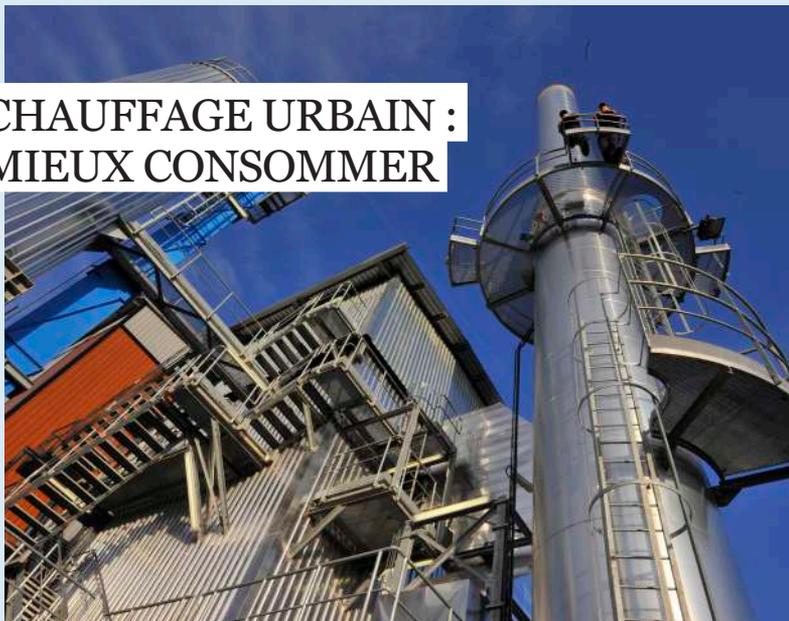
RÉNOVATION DU CHAUFFAGE URBAIN : ANTICIPER POUR MIEUX CONSOMMER

Depuis 2019, la société Cenergy, filiale du Groupe Coriance, a été désignée par la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise comme nouveau délégataire pour prendre en charge, sur vingt ans, le service de production et de distribution de chaleur. Son objectif principal est la rénovation du réseau de distribution du chauffage urbain pour le rendre plus performant et limiter ainsi les déperditions thermiques. Dans cette optique, d'importants travaux ont eu lieu à Éragny durant l'été. Dès 2023, le mix énergétique de production de chaleur se décomposera ainsi :

- 53 % via l'énergie produite par incinération des ordures ménagères
- 25 % biomasse
- 22 % gaz.

À terme, et après rénovation complète du réseau, 70% minimum de la production de chaleur sera issue d'énergies renouvelables et de récupération, divisant par deux l'émission de gaz à effet de serre par rapport à 2019.

Source : cergypontoise.fr



ABAISSMENT DE LA TEMPÉRATURE DANS LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Les Villes sont également encouragées à baisser la température dans leurs locaux. À Éragny, la température de chauffe a été fixée à 18/19 °C (plutôt que 19/20 °C en temps normal) pour les bâtiments scolaires, les bureaux et les équipements

La baisse de 1°C dans les équipements publics peut permettre une économie d'énergie allant jusqu'à 7%.

recevant du public. Afin de garantir l'efficacité de cette mesure, l'installation de chauffages d'appoints tels que des radiateurs électriques doit être évitée. Dans les bâtiments sportifs, une réflexion est en cours sur les températures intérieures des gymnases et l'utilisation de l'eau chaude sanitaire. Les associations qui pratiquent dans les locaux seront informées si de nouvelles mesures devaient être prises.



UNE MALLETTE THERMIQUE POUR VOUS ACCOMPAGNER

La Ville met à votre disposition une valise thermique en prêt pour vous permettre de réaliser un bilan énergétique de votre habitation et ainsi réduire les déperditions d'énergies.

Plusieurs facteurs sont parfois responsables de la surconsommation d'énergies et sont souvent la cause de factures importantes : des fenêtres ou portes mal isolées, des robinets au débit mal réglé, des équipements électroménagers énergivores... Pour faire le point sur votre consommation

d'énergie, la Ville propose donc le prêt d'une mallette thermique comportant plusieurs appareils pour un diagnostic précis. La mallette comporte un wattmètre pour la mesure de la consommation électrique de l'électroménager, un débitmètre pour mesurer la quantité d'eau qui s'écoule chaque minute, un thermo hygromètre pour calculer le taux d'humidité et d'une caméra thermique pour détecter les déperditions de chaleurs et les points faibles de votre isolation.

Pour en savoir plus : 01 34 48 35 52

RÉDUIRE MES CONSOMMATIONS À LA

Réduire sa consommation d'énergie est un enjeu financier car nos factures d'énergie représentent une part importante des dépenses du foyer, mais c'est également un enjeu environnemental. Nous sommes en effet tous sensibles aux problématiques de développement durable et de préservation des ressources et du climat. Voici donc quelques pistes pour adopter des gestes simples afin d'économiser les énergies et réduire les factures.

Le chauffage

Il représente presque 65 % des dépenses en énergie des ménages. Pour le réduire :

- Baisser la température à 19°C dans le salon et 16°C dans les chambres.
- Éteindre les radiateurs quand les fenêtres sont ouvertes.
- En journée quand je suis absent je ferme les volets et rideaux pour conserver la chaleur.
- Je fais entretenir ma chaudière régulièrement.

Baisser la température de 1 °C c'est 7 % de consommation en moins

L'eau chaude

- Je règle la température de l'eau entre 55 °C et 60 °C.
- J'isole les tuyaux et le ballon.
- J'installe un mitigeur ou un robinet thermostatique.

Les appareils électriques et l'éclairage

- J'éteins la lumière et les appareils électriques lorsque je ne m'en sers pas.
- J'éteins les appareils plutôt que de les laisser en veille.
- Je débranche les appareils électriques lorsque je ne les utilise pas (chargeur de portable, petit électroménager...).
- Je dépoussière mes lampes et abat-jour pour une meilleure luminosité.

Éteindre la veille des appareils hi-fi, ordinateur, TV avec une multiprise à interrupteur peut réduire ma facture de 10 %

L'électroménager

Réfrigérateur / Congélateur :

- Je ne mets pas d'aliments chauds pour éviter la surchauffe et la surconsommation.
- Je dépoussière mes grilles d'aération
- Je dégivre dès que la couche dépasse trois millimètres.
- Je nettoie les joints des portes ou je les change.

Lave-linge :

- Je lave mon linge à basse température.
- Je remplis entièrement mon lave-linge avant de le faire tourner.
- Je fais sécher mon linge à l'air libre (si je dois m'en servir, j'essore bien le linge afin de ne pas le faire tourner trop longtemps).

Un lavage à 40 °C au lieu de 60 °C représente une économie de 25 % d'électricité

Lave-vaisselle :

- J'utilise la touche éco.
- Je remplis entièrement le lave-vaisselle avant de le faire tourner.
- Je nettoie régulièrement les filtres et joints de porte.

Cuisson :

- Je couvre les casseroles lorsque je fais bouillir de l'eau (divise par quatre la consommation d'énergie)
 - Je le nettoie par pyrolyse à la fin d'une cuisson pour profiter de la chaleur déjà produite.
- En cas d'absence prolongée
- J'arrête la production d'eau chaude en retirant le fusible correspondant à mon ballon d'eau chaude.
 - Je débranche les appareils électriques.

COMMENT ÉCONOMISER ?

Des petits investissements astucieux

Pour réduire la consommation d'électricité



< 10 €

Un thermomètre pour régler votre réfrigérateur, vos radiateurs.



5 à 15 €

Une multiprise à interrupteur pour éteindre simultanément tous vos équipements en veille.



< 10 €

Une prise programmable mécanique pour automatiser la mise en marche / arrêt de vos appareils électriques.



20 € environ

Un wattmètre relié à une prise, pour vérifier la consommation de vos appareils électriques.

Pour réduire la consommation d'eau



< 10 €

Un mousseur (ou aérateur) réduit de 30 à 50 % le débit du robinet.



< 10 €

Un sablier ou un minuteur pour ne pas dépasser 5 minutes sous la douche.



20 € environ

Une douchette économe : la clé, jusqu'à 75 % d'économie d'eau.

SER L'EAU ET L'ÉNERGIE

Des gestes simples pour économiser

Choisir des lampes à LED

Éteindre les veilles dès que possible
-10% d'électricité consommée

Baisser le chauffage de 1 °C
-7% d'énergie consommée

Une box allumée 24h/24 = la consommation d'un réfrigérateur

Dégivrer son réfrigérateur

Couvrir les casseroles pendant la cuisson
4x moins d'électricité ou de gaz consommés

Privilégier le programme « Éco » du lave-vaisselle
-45% d'électricité consommée

Laisser sécher le linge à l'air libre

Laver son linge à 30 °C
3x moins d'électricité qu'à 90 °C



Bien entretenir ses appareils, ça compte aussi !

Garder son lave-vaisselle 14 ans au lieu de 11 ans c'est :

105 € économisés

150 € économisés pour un lave-vaisselle A+ ou A++

250 € économisés pour un lave-vaisselle A+++

Une astuce pour repérer les fuites

- 1 Relevez les chiffres inscrits sur votre compteur d'eau juste avant d'aller vous coucher.
- 2 À votre réveil, si ces chiffres ne sont pas identiques et que personne n'a utilisé d'eau dans la nuit, cherchez la fuite !

Pour aller plus loin

Profiter des informations et conseils des guides de l'Ademe sur www.ademe.fr, rubrique guides, fiches pratiques.

Sources de l'infographie :

